



Séance du 11 juillet 2023

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Date de la convocation : 04/07/2023**

**Date d'affichage : 12/07/2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le onze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints  
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – S. TETOT – P. PARISOT –  
G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER –  
B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET**

**Pouvoirs : M. D. RANOUX a donné pouvoir à R. KIFFER – M. S. LAMBERT a donné pouvoir à  
P. PARISOT – Q. COUVREUR a donné pouvoir à M.C. FAIVRE**

**Absents : Mme C. AMAROT HOUSSARD – Y. TESTON – P.E. PHEULPIN – M. BONNET**

**Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.**

**DCM 2023/07/53**

**Sécurisation des Ambriers – limitation de la vitesse**

Afin de sécuriser l'aménagement du carrefour des Ambriers, il est proposé de fixer la limitation de vitesse à 70 km/h.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ❖ Autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'abaissement de la vitesse à 70 km/h aux Ambriers.
  - ❖ Donne pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document et acte relatif à ce dossier.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.  
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE